

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 12 JUILLET 2022 à 18H30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 24

Pouvoirs : 9

Votants : 33

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

M. Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

JOZE

Mme Annick FORESTIER

LEZOUX

M. Alain COSSON, M. Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, M. Gilles MARQUET

MOISSAT

M. Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT-JEAN-D'HEURS

Mme Séverine VIAL

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Daniel PEYNON (pouvoir à Mme Annick FORESTIER), Mme Marie-France MARMY (pouvoir à M. Alain COSSON), Mme Anne-Marie OLIVON (pouvoir à Mme Catherine MORAND), Mme Eliane GRANET (pouvoir à M. Gilles MARQUET), M. Cédric DAUDUIT (pouvoir à Mme Elisabeth BRUSSAT), M. Jean-Louis DERBIAS (pouvoir à Mme Nicole BOUCHERAT), M. René BROUSSE (pouvoir à Mme Michelle CIERGE), M. Antoine LUCAS (pouvoir à M. Yannick DUPOUÉ), Mme Laurence GONINET (pouvoir à M. Michel SEVE)

Absents : M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

Suppléant présent : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Est nommé secrétaire de séance : M. Romain FERRIER

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Romain FERRIER est nommé secrétaire de séance.

FINANCES

1- Aire d'accueil des gens du voyage – modification du règlement intérieur

Rapporteur : D.GRANOUILLET

Afin de disposer d'une cohérence territoriale et d'éviter la concurrence entre les aires du département, l'AGSGV a été missionné pour coconstruire avec les EPCI concernés la proposition du règlement intérieur. Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** les modifications portant sur les règles d'occupation qui seraient liées à la superficie ainsi que sur la politique tarifaire qui passerait de 1.50€ par emplacement à 1€. Cette baisse pourrait en partie compensée par la possibilité de rajouter une résidence mobile supplémentaire sur chaque emplacement. L'impact budgétaire estimée serait une perte de 774€.

2- Tennis – Convention avec le SIEG – Amélioration de l'éclairage public

Rapporteur : C.BOURNAT

De manière à améliorer la visibilité sur le parking de la salle de tennis, le Conseil Communautaire a décidé **à l'unanimité** d'installer un éclairage LED performant. A cet effet, un chiffrage des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy-de-Dôme.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : 3800€ HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit :
 $3800€ \text{ HT} \times 0.50 = 1900.96€ \text{ HT}$ (y compris le montant de l'éco-taxe).

3- Demande de subventions pour une étude pré-opérationnelle de mise en œuvre de dispositifs programmes de l'ANAH et CD63

Rapporteur : E.BRUSSAT

La Communauté de communes s'est engagée en 2010 dans l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) à l'échelle du bassin de vie de Thiers. L'approbation définitive du PLH est intervenue le 16 février 2015 pour une durée de 6 ans. Notre PLH étant devenu caduque, la Communauté de communes a décidé d'inclure le volet habitat dans l'élaboration du PLUi afin de mieux coordonner sa politique habitat et d'aménagement du territoire.

Une étude pré-opérationnelle « habitat » de mise en œuvre de dispositifs programmés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) portera sur l'ensemble du territoire. Un focus sera fait sur le centre-bourg de Lezoux dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain.

Cette étude aura pour objectif de permettre à la collectivité de choisir le dispositif le plus adapté au territoire, et de qualifier et quantifier les besoins en rénovation et amélioration de l'habitat privé, que cela se traduise par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) au niveau local, ou départemental ou toute autre solution mixte.

L'étude pouvant être subventionnée, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépense HT €		Recette HT €	
Habitat	50 000€	ANAH (50%)	25 000 €
		CD63 (20%)	10 000 €
		CCEDA (30%)	15 000 €
Total dépenses HT	50 000€	Total recettes HT	50 000€

4- Demande de subvention leader pour un point de rafraichissement à proximité de la voie verte

Rapporteur : A.FORESTIER

Le site de Joze a été déclaré lauréat du concours « idées d'eaux vives 63 » avec le projet intitulé « Joze, Regarder mon territoire ».

Le projet portait initialement sur un prototype permettant aux habitants et aux promeneurs de la voie verte de profiter d'un point d'ombre et de rafraichissement sécurisé. Une réflexion a conduit à demander un projet durable sur le site afin d'apporter des aménagements pour la voie verte.
Financement estimatif :

Dépenses € H.T		Recettes € H.T	
Maçonnerie	13 250,00€	Leader (80%)	17 888,42€
Système de fontaine	8 600,00€	CCEDA	4 472, 10€
Pompes	460,52€		
Plomberies	50€		
Total	22 360, 52€	Total	22 360, 52€

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a autorisé Mme la Présidente à solliciter une subvention au titre du programme LEADER pour le prototype de rafraichissement de Joze.

5- GEMAPI – Dépôt du contrat territorial Litroux/Jauron

Rapporteur : T.TISSERAND

Le projet de contrat territorial sur les bassins versants du Litroux et du Jauron a été initié par la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme grâce à leur premier diagnostic réalisé dans les années 2011/2012. A la suite de cette première étude, les deux bassins versants ont été identifiés comme fortement impactés par les activités anthropiques.

La présélection du territoire a été engagée par les deux EPCI (Billom Co et Entre Dore et Allier) en mars 2019. Le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne ayant validé le dossier en novembre de cette même année, la phase d'élaboration du contrat territorial a pu démarrer au début de l'année 2020.

Plan de financement : par année sur 3 ans (HT)

	Coûts	Subvention Agence de l'eau	Subvention CD 63	Participation TDM + SMVVA	Reste à charge sur 3 ans sans GEMAPI	Reste à charge après prélèvement GEMAPI	Reste à charge après prélèvement GEMAPI TTC
	HT	Montant	Montant		EPCI		
Année 1	493 490,00€	247 865,00€	38 425,00€	1 358,28€	102 920,86€	60 908,36€	78 717,36€
Année 2	1 166 890,00€	587 065,00€	87 815,00€	1 358,28€	245 325,86€	64 238,36€	81 977,36€
Année 3	948 290,00€	490 265,00€	87 015,00€	1 358,28€	184 825,86€	40 838,36€	49 817,36€
Total	2 608 670,00€	1 325 195,00€	213 255,00€	4 074,83€	533 072,58€	165 985,08€	210 512,08€

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** d'autoriser Mme La Présidente à déposer le dossier de contrat territorial auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil départemental du Puy-de-Dôme et de réaliser les démarches de subventions relatives à la mise en place du contrat.

RESSOURCES HUMAINES

6- Création de 6 postes permanents d'animateurs extrascolaires à temps non complet 24/35^{ème}

Rapporteur : J.HUGUET

A compter du 1^{er} septembre, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de créer 6 postes permanents d'animateurs extrascolaires à temps non complet 24/35^{ème} pour garantir le fonctionnement de l'ALSH de Lezoux pendant les vacances scolaires et les mercredis périscolaires.

7- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation non permanent pour accroissement d'activité à temps non complet 10.5/35^{ème}

Rapporteur : J.HUGUET

Pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté à **l'unanimité** la création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 10,5/35^{ème}, pour exercer les fonctions d'animateur en ALSH.

8- Création de postes dans le cadre du transfert de la compétence gestion des ALSH extrascolaires et des mercredis périscolaires

Rapporteur : J.HUGUET

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a décidé de créer à partir du 1^{er} septembre un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps non complet 31/35^{ème}, pour exercer les fonctions de directrice de l'ALSH de Lezoux et un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 30/35^{ème}, pour exercer les fonctions d'animatrice et occasionnellement de directrice adjointe de l'ALSH de Lezoux.

9- Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif territorial à temps non complet 14/35^{ème}

Rapporteur : J.HUGUET

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif territorial à temps non complet 14/35^{ème}, pour garantir l'ouverture de l'espace France services pendant les périodes de formation et de congés des agents titulaires, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

URBANISME/FONCIER

10- Gens du voyage – terrain familial 11ter Rue Potier Paternus à Lezoux – Convention de mise à disposition du terrain à la famille

Rapporteur : D.GRANOUILLET

Dans le cadre de la compétence en matière de terrains familiaux et d'habitat adapté pour les familles des gens du voyage, la CEDA aménage un terrain familial, 11 ter rue du Potier Paternus à Lezoux.

A partir du 1^{er} septembre, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Mme La Présidente à signer avec la famille une convention de mise à disposition du terrain de 773 m² viabilisé et clôturé d'une durée de 3 ans renouvelable et d'un chalet de 45 m² rénové et mis aux normes servant de pièce de vie à la famille.

11- Pôle de ressources intercommunal – acquisition du bâtiment Duchasseint à la commune de Lezoux

Rapporteur : E.BRUSSAT

La CCEDA a pour projet de réaliser un pôle de ressources intercommunal. Dans le cadre de l'étude de besoin, il est proposé la réhabilitation de l'immeuble Duchasseint, ancien bâtiment public de caractère situé au centre-ville de Lezoux. Ce projet s'articule en concertation avec la commune de Lezoux et le programme « petites villes de demain », dans la mise en valeur de la place de Prague et dans le projet d'aménagement du centre-ville de la commune.

Le Conseil Communautaire a accepté la proposition de Mme La Présidente à **30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**, l'acquisition à la commune de Lezoux des bâtiments constituant l'immeuble Duchasseint (parcelle AR 126) au prix de 200 000 € et autorise Mme La Présidente à signer l'acte de vente.

ECONOMIE

12- Inventaire des ZAE de la CCEDA

Rapporteur : F.MONEYRON

Dans le cadre de loi Climat et Résilience du 22 août 2021, l'objectif de sobriété foncière a été intégré. La CC Entre Dore et Allier, au titre de sa compétence développement économique est chargée d'établir un inventaire des ZAE sur son périmètre et doit engager la procédure avant le 21 août 2022 et aura deux ans pour finaliser.

Le Conseil Communautaire a validé à **l'unanimité** l'engagement de cet inventaire qui alimentera les réflexions du PLUI et sera transmis au PNR Livradois-Forez.

13- PAI – Dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de défrichage

Rapporteur : F.MONEYRON

La CCEDA a reçu plusieurs demandes de renseignements / d'implantations sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la majeure partie des parcelles appelées à être commercialisées est actuellement boisée et il est nécessaire de les défricher.

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichage sur une superficie de 7 ha environ pour les parcelles suivantes et comprises dans le périmètre de la ZAC Entre Dore et Allier : commune de Lezoux : parcelles cadastrées B 1838 (issue de la division parcellaire de la parcelle B1764), B 1770, B 1769 et commune d'Orléat : parcelle cadastrée ZC 227.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14- Compte rendu des délégations de La Présidente – 1^{er} semestre 2022

Rapporteur : E.BRUSSAT

CULTURE	2022-01-CULTURE	11/01/2022	Convention CINE-PARC 2020-2021 - Régularisation COVID Cout : 600.40€	Syndicat intercommunal CINE PARC	2020-2021
URBANISME	2022-01-URBA	07/03/2022	Procédure de modification simplifiée N°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Peschadoires		2022
URBANISME	2022-02-URBA	07/03/2022	subvention habiter mieux - montant subvention CCEDA : 1200€	cceda	2022
URBANISME	2022-03-URBA	23/03/2022	2 subventions habiter mieux - montant subvention CCEDA : 2200€	cceda	2022
URBANISME	2022-04-URBA	29/03/2022	Modification simplifiée N° 4 du PLU commune de Lezoux		2022
URBANISME	2022-05-URBA	19/04/2022	subvention habiter mieux - montant subvention CCEDA : 1200€		2022
ECONOMIE	2022-15-ECO	03/05/2022	Convention Territoire d'Energies - Travaux d'éclairage public - PAI Tranche 4 Compléments cout : 2001.68€	Territoire d'Energie (SIEG 63)	2022
ECONOMIE	2022-16-ECO	10/05/2022	Marché n°02-2022 "Prestations de défrichement et de dessouchage sur le PAI Entre Dore et Allier" Choix du titulaire - cout 34226€	SARL BOILON Energies renouvelables	2022
CULTURE	2022-02-CULT	20/05/2022	Convention Petite Roberte (mise à disposition pour la tournée des tiers lieux)- cout : 200€	Passeurs de mots	21/05/2022
URBANISME	2022-06-URBA	19/05/2022	2 subventions habiter mieux - montant subvention CCEDA : 2200€	cceda	2022
URBANISME	2022-07-URBA	08/06/2022	Aide installation chaudière bois -	cceda	2022

COMPTE-RENDU DES DEVIS INFÉRIEURS A 40 000 € SIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION

SERVICES	Montants des devis signés
AFFAIRES GÉNÉRALES	5 889.67€
URBANISME / SPANC	6 528.61€
ECONOMIE	49 001.11€
COMMUNICATION / CULTURE / TOURISME	31 652.45€
PROJETS / TRAVAUX	55 110.13€
DIVERS	2 077.07€
TOTAL	150 259.04€

ENFANCE-JEUNESSE

15- Transfert des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires sous gestion CCEDA – Avenant marché UFCV pour le SIGEP

Rapporteur : J.HUGUET

La CCEDA a signé un marché qui comprend la gestion d'un portail familles commun à tous les centres : ceux en régie (LEZOUX et les mercredis de JOZE) et ceux sous prestation UFCV. L'objectif était de faciliter les relations entre vie familiale et vie professionnelle en proposant aux familles du territoire une porte d'entrée unique pour inscrire leurs enfants dans le centre de leur choix, trouver tous les renseignements utiles ou leur permettre de payer en ligne.

La commune de BORT L'ETANG appartient à un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré qui réunit les communes de BORT L'ETANG, GLAINE MONTAIGUT, NEUVILLE, SERMENTIZON et qui a confié la gestion des écoles primaires, centre de loisirs extra-scolaires et mercredis périscolaires à un Syndicat intercommunal dénommé SIGEP, Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Publiques.

Le SIGEP désire rejoindre ce portail familles car les centres de loisirs se déroulant sur BORT L'ETANG accueillent obligatoirement des familles du territoire CCEDA.

Le Conseil Communautaire a autorisé, à **32 voix POUR et 1 ABSTENTION**, Mme La Présidente à signer un avenant au marché de prestation de service avec l'UFCV en y ajoutant la gestion du portail familles du SIGEP.

16- Transfert des centres de loisirs extrascolaires et des mercredis périscolaires sous gestion CCEDA – Mise en place du prélèvement SEPA pour le paiement des factures.

Rapporteur : J.HUGUET

A compter du 1^{er} septembre 2022, la communauté de communes Entre Dore et Allier devient organisateur unique des centres de loisirs de Lezoux, Orléat, Moissat, Peschadoires, Culhat et Joze. Dans son règlement intérieur, article 4, la CCEDA propose plusieurs modes de paiement des prestations offerts aux familles, notamment le prélèvement automatique SEPA. Le Conseil Communautaire a adopté à **l'unanimité** le système de prélèvement SEPA mensuel pour le règlement des prestations de centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires.

Le secrétaire de séance



Romain FERRIER

La Présidente



Elisabeth BRUSSA